

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille huit, le 11 avril à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 07 avril 2008, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Guy RAGEY, Claude GOY, Patrick CHILLET, Jean Marc BRUYAS, Jean Pierre AVENIER, Karine BARRON, Fabrice BOUCHUT, Pascal CHILLET, Josette FAYOLLE, Christiane FONT, Jérôme GUBIEN, Régis GUINAND, Jeannine PHILIS, Anne Marie POIROT.

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Karine BARRON

SEANCE DU 11 AVRIL 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du précédent conseil municipal en date du 14 mars 2008 est approuvé à l'unanimité. Il est par ailleurs rappelé que les dates de conseil municipal sont établies jusqu'à la fin de l'année 2008. Si un conseiller municipal ne peut pas assister à une réunion, il a la possibilité de donner pouvoir à un autre conseiller de le représenter. En ouverture de la séance, Mme Anne Marie POIROT transmet ses souhaits pour son rôle de conseillère pendant ce mandat.

N°2008-029 : Election des commissions municipales

Madame le Maire fait un rappel sur le rôle des commissions municipales. Ce sont des groupes de travail élus par les conseillers municipaux, avec à leur tête un responsable qui organise la commission dont il a la charge. Madame le Maire fait partie de toutes les commissions. Trois d'entre elles prennent des décisions (commission d'appel d'offres, commission électorale et commission communale des impôts directs), et les autres commissions ont vocation à émettre des propositions.

Par ailleurs, Madame le Maire explique que certaines commissions ont été remaniées et que des commissions peuvent être amenées à travailler ensemble de part les thèmes dont elles s'occupent.

1/ Commission d'Appel d'Offres

Sont élus à l'unanimité :

4 titulaires	3 suppléants
Madame le Maire	Claude GOY
Régis GUINAND	Jean Marc BRUYAS
Patrick CHILLET	Fabrice BOUCHUT
Guy RAGEY	

2/ Commission électorale

Sont élus à l'unanimité :

- Madame le Maire
- Chantal CHOLLAT pour la représentante de l'administration
- Jean ESSERTEL pour le représentant du Tribunal Administratif

3/ Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle la composition de cette commission : le directeur des services fiscaux demande une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants, représentatifs des contribuables de la commune, et parmi lesquels il désignera lui-même les 6 titulaires et les 6 suppléants qui seront appelés à siéger dans cette commission.

Sont ainsi proposés :

Propriétaires de bois	Bruno DE JERPHANION	
	Guy RAGEY	
	Jean Marc FAYOLLE	
Imposables taxe d'habitation	Daniel RIVOIRE	Joseph MURIGNEUX
Et taxes foncières	Albert FAYOLLE	Jeannine PHILIS
	Joseph RICHARD	Marie Thérèse VERICEL
	Jean Pierre AVENIER	Josette FAYOLLE
	Anne Marie POIROT	Francis VILLARD
	Anne DITCHFIELD	
	Alain BUISSON	Christiane FONT
	Bernard CHARVOLIN	Bernard FONT
	Gabriel GUYOT	
Personnes extérieures à la commune	Philippe PALANDRE	Paul MURIGNEUX

4/ Commission des finances

Sont élus :

Responsable : Guy RAGEY	Karine BARRON
Jérôme GUBIEN	Claude GOY
Josette FAYOLLE	Jean Marc BRUYAS
Christiane FONT	Patrick CHILLET

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

5/ Commission urbanisme

Sont élus :

Responsable : Patrick CHILLET	Fabrice BOUCHUT
Guy RAGEY	Jérôme GUBIEN
Claude GOY	Régis GUINAND
Jean Marc BRUYAS	Jean Pierre AVENIER
Josette FAYOLLE	

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

6/ Commission culturelle

Sont élus à l'unanimité:

Responsable tourisme : Anne Marie POIROT	Guy RAGEY
Responsable environnement : Claude GOY	Jeannine PHILIS
Responsable animations : Patrick CHILLET	Régis GUINAND
Jean Marc BRUYAS	Karine BARRON
Jérôme GUBIEN	

Anne Marie POIROT rappelle que cette commission, et notamment concernant le tourisme, est transversale et que des liens peuvent s'effectuer avec l'économie : relations avec les commerçants par exemple. De plus, elle souhaite que la commission puisse être ouverte à des personnes extérieures au conseil municipal.

Madame le Maire explique donc que les commissions peuvent être élargies à des personnes extérieures au conseil municipal. Une information sera faite dans le prochain Larajasse info. Néanmoins, l'élargissement sera étudié par le responsable de chaque commission, et soumis à vote du conseil municipal.

7/ Commission information et communication

Sont élus :

Responsable : Claude GOY	Karine BARRON
Josette FAYOLLE	Christiane FONT
Régis GUINAND	

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

8/ Commission jeunesse, sport et écoles

Sont élus à l'unanimité :

Responsable écoles : Fabrice BOUCHUT	Jean Marc BRUYAS
Responsable sports : Régis GUINAND	Karine BARRON
Anne Marie POIROT	Jean Pierre AVENIER
Claude GOY	Jeannine PHILIS

9/ Commission animation communale agricole

Sont élus à l'unanimité :

Responsable : Fabrice BOUCHUT	Jérôme GUBIEN
Pascal CHILLET	Guy RAGEY
Patrick CHILLET	
Daniel RIVOIRE	Henri MERCIER
Gilles PAVOUX	Guy BOUTEILLE
Claude FAYOLLE	Yves GRANJON
Michel FAYOLLE	Franck ESSERTEL
Gérard BAZIN	

Cette commission est assez transversale et peut travailler sur des sujets divers : urbanisme agricole, promotion des produits du terroir, ...

10/ Commission ordures ménagères

Sont élus à l'unanimité :

Responsable : Jeannine PHILIS	Karine BARRON
Jean Pierre AVENIER	Anne Marie POIROT
Pascal CHILLET	Claude GOY
Guy RAGEY	Jean Marc BRUYAS
Patrick CHILLET	

11/ Commission voirie, sécurité et sécurité routière

Sont élus à l'unanimité :

Responsable voirie : Guy RAGEY	Jean Pierre AVENIER
Responsable sécurité : Fabrice BOUCHUT	Jérôme GUBIEN
Pascal CHILLET	Jean Marc BRUYAS
Karine BARRON	

12/ Commission bâtiments, logements, ...

Sont élus :

Responsable : Patrick CHILLET	Pascal CHILLET
Guy RAGEY	Jean Pierre AVENIER
Jean Marc BRUYAS	Karine BARRON
Régis GUINAND	

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

Les commissions municipales étant formées, Madame Anne Marie POIROT suggère la création d'une commission en charge de la petite enfance et des personnes âgées. Elle attire l'attention sur la problématique petite enfance qui devient délicate sur la commune avec l'arrivée de nouveaux jeunes foyers.

Il est rappelé qu'en matière de petite enfance, le relais assistante maternelle ainsi que la protection maternelle infantile de Saint Symphorien sur Coise sont à la disposition des parents. La mairie possède la liste des assistantes maternelles de la commune de Larajasse.

En tout état de cause, un groupe de travail analyse actuellement les besoins sur le canton. Le conseil reverra donc la question de la constitution d'une commission chargée de la petite enfance lors du rendu de l'étude de ce groupe de travail.

Enfin, Josette FAYOLLE et Karine BARRON représenteront la municipalité à la bibliothèque.

N°2008-030 : Election des délégués municipaux

- **Communauté de communes des Hauts du Lyonnais**

Sont élus à l'unanimité :

4 titulaires	4 suppléants
Janine VIRICEL	Jeannine PHILIS
Guy RAGEY	Jean Pierre AVENIER
Claude GOY	Josette FAYOLLE
Jean Marc BRUYAS	Christiane FONT

- **Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier**

Sont élus à l'unanimité :

- Jean Marc BRUYAS, titulaire
- Guy RAGEY, titulaire
- Jérôme GUBIEN, suppléant

- **Syndicat intercommunal d'assainissement des hauts du lyonnais**

Sont élus à l'unanimité :

- Janine VIRICEL, titulaire
- Jean Marc BRUYAS, titulaire

- **Office du tourisme Les Hauts du Lyonnais**

Sont élues à l'unanimité :

- Christiane FONT, titulaire
- Claude GOY, suppléante

- **Mission locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais**

Est élue à l'unanimité :

- Anne Marie POIROT, titulaire

- **Groupement des 4 cantons**

Sont élus à l'unanimité :

- Christiane FONT
- Jean Pierre AVENIER

- **Centre socio culturel**

Sont élus à l'unanimité :

- Anne Marie POIROT
- Josette FAYOLLE

- **SYDER**

Sont élus à l'unanimité :

- Guy RAGEY, titulaire
- Janine VIRICEL, suppléante

- **SIVU Câble :**

Est élue à l'unanimité :

- Jeannine PHILIS, titulaire

- **Délégué en charge des questions de défense** : Patrick CHILLET

- **Délégué en charge des anciens combattants** : Jean ESSERTEL

- **Délégué en charge de la sécurité routière** : Karine BARRON

- **Représentant au conseil d'administration de l'hôpital local de Saint Symphorien sur Coise** : Jeannine PHILIS

En conclusion, le conseil municipal note qu'une visite des bâtiments communaux sera prochainement organisée pour les nouveaux conseillers.

N°2008-031 : Assurance statutaire du personnel communal
--

Madame le Maire explique que le régime de protection sociale appliqué aux agents territoriaux est assumé conjointement par la collectivité employeur et la sécurité sociale. A ce titre, il peut résulter des charges financières importantes pour la collectivité (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) et qui sont par nature, imprévisibles. La collectivité doit donc se garantir contre ce risque en souscrivant un contrat d'assurance statutaire.

Madame le Maire explique que le centre de gestion du Rhône a mis en place un contrat groupe d'assurance ouvert aux collectivités du département. Ce contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2008, le centre de gestion engage une procédure de marché, en application de l'article 29 du code des marchés publics qui soumet la passation des contrats d'assurance au code des Marchés Publics.

Ainsi, pour pouvoir bénéficier de cette démarche, il convient de demander au centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de la commune de Larajasse.

Madame le Maire propose au conseil municipal que la commune de Larajasse demande au centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accidents de travail, invalidités, décès, maternité) des agents publics territoriaux, affiliés et non affiliés à la CNRACL.

Le conseil municipal décide donc que la commune de Larajasse participe à cette consultation. Néanmoins, il est entendu que le conseil municipal sera de nouveau consulté afin de décider si la commune de Larajasse adhère au contrat groupe aux conditions qui lui seront alors proposées.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Tirage au sort des jurés d'assises

Sont tirés au sort sur la liste générale des électeurs de la commune :

- M. Bernard DUMORA, domicilié Le Grand Petit à 69590 LARAJASSE
- Mme Marie France FERLAY, épouse BRUYAS, domiciliée La Cipièrre à 69590 LARAJASSE
- M. Claude Jean Marie BISSARDON, domicilié 90 place de la Mairie à 69590 LARAJASSE

Lecture de la lettre de la liste « pour une ouverture nouvelle à Larajasse »

Madame le Maire lit la lettre de la liste « pour une ouverture nouvelle à Larajasse », destinée aux conseillers municipaux. Les élus municipaux redisent leur volonté de tenir compte des demandes de cette liste d'opposition, dans la mesure d'une bonne gestion communale. Ainsi, par exemple, les réunions des conseils municipaux sont fixées à l'avance ; de plus, Madame le Maire et les adjoints tiendront des permanences au public les samedi matin.

D'autres points seront étudiés en cours de mandat, comme par exemple la création d'un conseil municipal d'enfants.

Suite à une observation de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Madame Anne Marie POIROT, élue de la liste « pour une ouverture nouvelle à Larajasse », explique son point de vue sur l'utilisation des finances locales.

Enfin, il est rappelé que les commissions municipales pourront être ouvertes à des personnes extérieures au conseil municipal.

Information sur le PLU

Une notice explicative sur les aspects généraux des Plans Locaux d'Urbanisme a été distribuée aux conseillers municipaux. Le dossier d'élaboration du PLU sera lancé au plus tôt par le conseil municipal dès qu'un cabinet d'urbanisme sera retenu.

Info Larajasse

Suite aux élections municipales, un info Larajasse va être distribué afin notamment de présenter le nouveau conseil municipal, les commissions, ...

Nettoyage de la nature fin avril

Le nettoyage de la nature va s'organiser pour le 26 avril 2008. Une importante communication avec tracts et affiches est mise en place.

Contentieux Sarl RICHELIEU

Suite à la réception d'une DIA concernant deux parcelles situées aux Martinières à Larajasse, la commune a fait jouer son droit de préemption. Une proposition globale de 115 000 € a été faite au propriétaire afin de racheter les deux parcelles. Mais ce prix a été refusé.

Madame le Maire demande au conseil municipal si un prix de 120 000 € peut être proposé, les domaines estimant l'ensemble à 130 000 €. Le conseil municipal est d'accord pour que ce prix de 120 000 € soit proposé au rachat des deux parcelles de terrain en question. Le conseil municipal redit sa volonté de maintenir des prix immobiliers accessibles sur la commune par des jeunes ménages.

Renouvellement des bureaux en bois de la classe élémentaire de l'école publique

Madame la directrice demande à la commune de renouveler d'anciens bureaux de l'école. Madame le Maire rappelle le système de répartition des subventions communales, et redit que la subvention municipale allouée doit être utilisée notamment pour l'achat de mobilier.

Madame Anne Marie POIROT regrette que la subvention municipale serve à acheter du mobilier ; à son avis, elle devrait servir uniquement au fonctionnement de l'école et petit matériel.

A cette occasion, Madame le Maire précise qu'une procédure de bons de commande va être prochainement mise en place en Mairie. Avant toute commande, un bon devra être établi et validé par Madame le Maire.

Gestion du site Internet communal

Madame Claude GOY contacte Monsieur Jean Michel CALVI, ancien conseiller municipal en charge du site Internet, afin de connaître le fonctionnement du site et pouvoir le mettre à jour et le gérer. Cette gestion sera désormais faite en Mairie.

Les clés du local informatique de L'Aubépin doivent être récupérées par Madame Claude GOY.

Un échange d'ordinateur va être effectué pour des questions de gestion de la bibliothèque.

Fondation du patrimoine

La commune de Larajasse est sollicitée par la fondation du patrimoine afin de savoir quel ouvrage du patrimoine bâti public de la commune pourrait être restauré et subventionné, en rapport avec les métiers en milieu rural. Le conseil municipal propose le lavoir de Lamure, en rapport avec le métier de lavandière.

Jean Marc BRUYAS est chargé de ce dossier.

Ancienne cure de l'Aubépin

La commune de Larajasse est propriétaire du bâtiment de l'ancienne cure de l'Aubépin. Ce bâtiment est aujourd'hui inutilisé mais devra faire l'objet de travaux de réparation avant toute réutilisation. Une personne serait intéressée pour racheter le bâtiment.

Néanmoins, le conseil municipal désire visiter ce bâtiment et le faire estimer avant toute décision.

Contrat triennal

La commune de Larajasse conclut régulièrement un contrat triennal avec le Département du Rhône, afin de subventionner ses opérations d'investissement. Le contrat triennal actuel arrivant à échéance à la fin de l'année, il convient de réfléchir sur les investissements futurs qui pourraient être subventionnés.

Compte rendu des réunions d'adjoints

Madame Claude GOY, deuxième adjointe, fait le compte rendu des réunions hebdomadaires des adjoints :

- les demandes de permis de construire sont étudiées
- la télésurveillance de l'école et de la mairie va être renégociée
- les travaux de voirie du lotissement Les Martinières débutent
- 46 branchements en plomb vont être renouvelés sur la commune
- Le branchement du collecteur d'assainissement de St Pierre est imminent ; le passage caméra et le test d'étanchéité ne sont pas encore faits.
- La plate forme de jeu à l'Aubépin est commencée.
- La mare dans le parc de la Villa Mary va être close dans le but de prévenir tout risque de noyade.

Point Poste

Madame Anne Marie POIROT demande si il existe de nouvelles informations concernant le Point Poste de Larajasse. La maison de retraite pourrait faire ce relais à condition d'être suffisamment rémunérée. Madame POIROT propose que la commune participe au financement de ce point Poste. Madame le Maire attire l'attention du conseil municipal sur le fait de ne pas créer de différences avec le point Poste de Lamure.

Fin de la séance 23h45